

Info La Pêche

Votre municipalité en bref



Janvier 2016

Municipalité de La Pêche

1, route Principale O.
La Pêche, J0X 2W0
819 456-2161

www.villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi
de 8 h 30 à 16 h 00
Mercredi et jeudi
de 8 h 30 à 18 h 00

Conseil municipal

Robert Bussière
Maire.....819 456-2043
rbussiere@villelapeche.qc.ca

Jocelyne Ménard
Quartier 1819 456-1170
jmenard@villelapeche.qc.ca

Michel Gervais
Quartier 2819 456-3746
mgervais@villelapeche.qc.ca

Christian Blais
Quartier 3819 456-2848
cblais@villelapeche.qc.ca

Jean-Paul Brisebois
Quartier 4819 459-2151
jbrisebois@villelapeche.qc.ca

Jacqueline Lambert-Madore
Quartier 5819 459-8843
jlambertmadore@villelapeche.qc.ca

Claude Giroux
Quartier 6819 459-1344
cgiroux@villelapeche.qc.ca

Christopher Harris
Quartier 7819 459-2200
charris@villelapeche.qc.ca

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné ce 6 janvier 2016, par Annie Racine, secrétaire-trésorière, que la liste référendaire du secteur concerné (zones Rr 701, Ag-702 et For-704), été déposée à la municipalité le 18 décembre 2015.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

1. Peut être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, toute personne physique qui, le 5 octobre 2015,
 - est domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - est majeure;
 - est de citoyenneté canadienne;
 - n'est pas en curatelle;
 - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, toute personne physique ou morale qui est, depuis au moins douze (12) mois le 5 octobre 2015, soit :

- propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
 - Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la valeur foncière ou locative la plus élevée lorsque le scrutin référendaire vise l'ensemble du territoire de la municipalité.
 - Dans le cas où le référendum ne vise qu'un secteur, le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, le 5 octobre 2015
 - Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.
2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
 3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et heures suivants :

Bureau de la municipalité, 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
13 janvier 2016 de : 10h00 à 22h00 et 14 janvier 2016 de : 10h00 à 17h30

**AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire secteur concerné
(zones Rr-701, Ag-702 et For-704) que :**

1. Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption du règlement numéro 15-689, modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'ajouter la classe d'usage 5.10.8 : *Escalade et randonnées sur paroi rocheuse*, à la liste des usages autorisés dans la zone Rr-701. Ledit règlement 15-689 a été adopté par le Conseil municipal le 5 octobre 2015, par la résolution 15-468.

Le règlement 15-689 peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1 route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit le lundi, le mardi et le vendredi de 8:30 heures à 16:00 heures, et le mercredi et le jeudi de 8:30 heures à 18:00 heures.

2. La question référendaire est la suivante :

« Approuvez-vous le Règlement 15-689, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé, modifiant les usages autorisés dans la zone Rr-701 (classe 5.10.8 : Escalades et randonnées sur paroi rocheuse) ? »

3. Le scrutin référendaire concerne un secteur de la municipalité, soit plus spécifiquement le périmètre des zones Rr-701, Ag-702 et For-704 qui est délimitée par les chemins suivant : Colbert, Daly, Dubois, Fairbairn, Fauquier, Fournier, Hurd, Labrick, du Lac-Pike, Maxwell, Rutledge et Woodburn ainsi que d'une partie des chemins de la Rivière (numéros civiques 200 à 872 et 271 à 853) et de la Montagne (numéros civiques de 134 à 698 et de 201 à 805).

4. Il n'y aura pas de vote par anticipation.

5. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le 31 janvier 2016 de 10 h à 20 h à l'endroit suivant :

**Centre Patrimonial de la Maison Fairbairn
45, chemin de Wakefield-Heights (secteur Wakefield)
La Pêche (Québec) J0X 3G0**

6. Le recensement des votes et la divulgation des résultats sera effectué à 20 h 15 au Bureau de la municipalité sis au 1, route Principale ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Puits - réglementation

Selon l'article 14 du nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), tous les puits doivent demeurer accessibles et facilement repérables. L'emplacement de tout puits extérieur non visible dont la tête ne dépasse pas du sol doit maintenant être indiqué par un piquet et une pancarte (un minimum d'un mètre de hauteur est recommandé). De même, l'emplacement de tout puits installé à l'intérieur d'un bâtiment doit aussi être indiqué par une pancarte apposée dans un endroit facilement repérable (porte d'entrée principale recommandée).

Café-rencontre – Manger en famille, plus important qu'on le pense !

Vous voulez des idées pour une bonne ambiance à table ? Pour cuisiner sans vous ruiner ? Pour développer de bonnes habitudes alimentaires ? Joignez-vous à nous le 14 janvier de 18 h 30 à 20 h 30 au CPE Montessori situé au 66, chemin Old Chelsea ou le 21 janvier de 18 h 30 à 20 h 30 au CPE La cigale et la fourmi, situé au 12, rue Marollie à Val-des-Monts. Collations, café et halte-garderie sont offerts gratuitement. Pour tout renseignement ou inscription, communiquez avec Bobbie-Lee Gervais à Collines en Forme : milieucef@gmail.com ou 819 643-4954.

Club de soccer La Pêche 2016

Le Club de Soccer La Pêche tiendra son assemblée annuelle le 13 janvier à 19 h au Centre Wakefield-La Pêche, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield. Venez nous donner un coup de main pour les comités, les médias, les terrains, les activités et les inscriptions. Vous pourriez aussi nous aider en tant qu'entraîneur, entraîneur adjoint, chef d'équipe ou arbitre. Aucune expérience nécessaire. La formation est fournie.

Inscriptions 2016 : Les inscriptions au club de soccer auront lieu le 20 février de 13 h 00 à 16 h 30 au centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Masham, situé au 41, chemin Passe-Partout et le 12 mars de 9 h à 13 h au centre Wakefield-La Pêche, situé au 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield. Une carte de joueur est requise, sinon la prise de photo est obligatoire pour les cartes expirées ou pour tout joueur né avant 31 décembre 2008. La carte d'assurance-maladie est également requise pour tout nouveau joueur. Des frais de retard de 30 \$ s'appliqueront aux inscriptions faites après le 12 mars. Pour tout renseignement : shelley.langlois@soccerlapeche.ca, tanya.wodicka@soccerlapeche.ca, 819 459-1776, www.soccerlapeche.ca, www.facebook.com/groups/clubsoccerlaPêche/.

Loisirs Duclos

Il y aura une soirée de jeu de poches au centre des loisirs de Duclos tous les vendredis soirs à 19 h à partir du 15 janvier. Au rendez-vous, la bonne humeur et le plaisir garanti; de plus, c'est gratuit !

MADA

La Municipalité de La Pêche est fière d'annoncer le lancement officiel de sa politique des aînés et du plan d'action qui l'accompagne, et invite la population à se joindre à elle pour le souligner. Une première activité aura lieu le lundi, 25 janvier à 10 h au Centre Wakefield-La Pêche et aussi le lendemain, soit le 26 janvier à 19 h, à la salle de conférence de la bibliothèque Ella Matte (5, route Principale Ouest) pour les personnes qui ne seraient pas disponibles pendant la journée. Au plaisir de vous y voir !

Récupération des cartouches d'encre d'imprimantes

Le Salon Canin des Collines se joint au programme continu de récupération des cartouches d'encre d'imprimantes et de téléphones cellulaires usagés pour la Fondation MIRA, une organisation à but non lucratif qui fournit des chiens-guides aux personnes aveugles ou handicapées et aux enfants atteints d'autisme. À La Pêche, le point de dépôt est situé au 3, chemin Gendron (local 2-B); 819 790-8110. Pour toute autre information, visitez le site www.mira.ca.

Festival du dragon illuminé !

Le festival débutera le 29 janvier avec le patinage libre et de la musique à compter de 19 h. Il y aura du chocolat chaud, des guimauves et un feu de camp. Apportez vos bougies de glace pour aider à construire la montagne de bougies et établir un nouveau record du monde en l'honneur de Louis Rompré. Les activités se poursuivront le 30 janvier au Centre Wakefield La-Pêche à partir de 12 h 30. Il y aura l'épreuve classique du souque-à-la-corde (l'équipe Hiver contre l'équipe Printemps) ainsi que bien d'autres activités et du plaisir pour toute la famille. Pour tout autre renseignement : <http://www.wakefieldcentre.ca> ou suivez-nous sur Facebook – Wakefield Recreation Association.

Groupes de soutien pour les proches aidants d'aînés

Il y aura un café-rencontre le 21 janvier de 13 h 30 à 15 h 30, pour les proches aidants d'aînés au CLSC (9, chemin Passe-Partout) en français et le 27 janvier de 13 h à 16 h au 26, chemin Parent en anglais. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Tamy Boucher au 819 457-2121, poste 242; sosprochesaidants@gmail.com.